

## Nomination des délégués

29<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie

Samedi 3 mai 2014 à 14 h 30

Cégep de Sherbrooke

475, rue du Cégep, Sherbrooke (Québec) J1E 4K1

Pavillon 2 (375, rue du Cégep)

Amphithéâtre, étage 5, local 2-52-101

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

---

(Nom de la société membre en règle)

tenue le \_\_\_\_\_.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée, il est résolu de déléguer à la 29<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie les personnes suivantes (voir articles 3.4; 3.4.1 et 3.4.2 plus bas):

---

---

---

Signature: \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ 2014.

Président(e) ou secrétaire

### Règlements :

Article 3.4 Tout membre ordinaire a droit à deux (2) délégués. Le membre ordinaire regroupant cinq cents (500) membres ou plus, en règle au 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours, a droit à un (1) délégué additionnel.

Article 3.4.1 Tout membre associé a droit à un (1) délégué.

Article 3.4.2 Tout délégué est désigné par résolution du conseil d'administration de son organisme, et copie de cette résolution est remise au secrétariat de la Fédération avant l'ouverture de toute assemblée.